

Rencontre économique

*L'accompagnement mené par Angers Loire Métropole
en faveur de la création d'entreprise*

-

Vendredi 22 avril 2011

DOSSIER DE PRESSE

Relations presse

Corine BUSSON-BENHAMMOU
83, rue du Mail – BP 80529 – 49105 Angers Cedex 02
Tél. : 02 41 05 40 33

Les intervenants

Daniel Loiseau, *Vice-président d'Angers Loire Métropole en charge du développement économique et de l'emploi.*

Invitation de trois entreprises :



VERSOO – Collecte et recyclage de gobelets

Créée en octobre 2009 et basée à Beaucouzé (centre d'activités – hall 40), la société Versoo (2 personnes) a mis au point un collecteur innovant associé à un circuit de transformation court qui permet de recycler les gobelets en plastique utilisés dans les entreprises et les collectivités. Après avoir reçu en octobre 2010 le trophée du meilleur projet en développement du concours régional des entreprises innovantes décerné par la Jeune chambre économique d'Angers, la société Versoo s'est vu attribuer le Prix Européen de l'Entreprise Innovante à l'occasion du congrès national de la Jeune Chambre Economique Française (décembre 2010). Valérie Delesalle, co-dirigeante de la société, a également reçu récemment le Prix de l'Entrepreneure Responsable organisé par l'antenne parisienne du réseau European Professional Women's Network (EPWN).

Versoo est hébergée dans le parc immobilier d'entreprise d'Angers Loire Métropole et a bénéficié de l'accompagnement d'Angers Loire Développement (aide du fonds de revitalisation économique, accompagnement immobilier, accompagnement sur l'opération de promotion éco-activités sur le salon Pollutec 2010). L'entreprise a également été accompagnée par OSEO.

Contact :

Xavier et Valérie Delesalle, dirigeants
31 rue de la Claie
ZI Angers Beaucouzé
49070 Beaucouzé
Tél. 02 41 87 96 80
Port. 06 22 65 74 85 (Valérie Delesalle)
Mail : vdelesalle@versoo.com
Web : www.versoo.com

Carbone 21 – bureau d'études en environnement et développement durable

Carbone 21 est un bureau d'études en environnement et en développement durable. Créée en 2008 par Nicolas Martin, la société (2 personnes) propose des services aux entreprises et collectivités. Elle intervient principalement sur les Pays de la Loire et sur quelques départements limitrophes (Ile-et-Vilaine, Deux-sèvres...) dans les domaines suivants : bilan carbone, audit énergétique, thermographie infrarouge, études solaires, agenda 21, formations, recherche de subventions.

Carbone 21 est hébergée dans le parc immobilier d'entreprise d'Angers Loire Métropole (usine relais - hall 13 à Beaucouzé) et a bénéficié de l'accompagnement d'Angers Loire Développement (accompagnement immobilier, aide du prêt d'honneur Pays Anjou Initiative).

Contact :

Nicolas Martin, dirigeant
32, rue François MAURIAC
49000 Angers
Tél. **02 41 57 61 02**
Port. **06 13 99 76 02**
Mail : nicolas.martin@carbone21.fr



Gohé Fashion Accessories – commercialisation de cintres haut de gamme

Créée en 2010 par Stéphane et Solveig Haudebault, la société Gohé Fashion Accessories commercialise des cintres haut de gamme principalement pour des maisons de haute couture et des chaînes de magasins et d'hôtels. La société est née de la reprise d'une entreprise initialement situé dans la région choletaise.

Gohé Fashion Accessories est hébergée dans le parc immobilier d'entreprise d'Angers Loire Métropole (centres d'activités à Beaucouzé) et a bénéficié de l'accompagnement d'Angers Loire Développement (accompagnement immobilier).

Contact :

Stéphane et Solveig Haudebault, dirigeants
19 rue de la Claie
49 070 Beaucouzé
Tel: + 33 (0) 2 41 86 52 70
Fax: +33 (0) 2 41 88 01 64
Mail : stephane.haudebault@gohefa.com
Web : www.goheshop.fr

Chiffres sur la création et la reprise d'entreprise sur le territoire *

Angers Loire Métropole est la locomotive du département en matière de créations d'établissements: 2 176 nouveaux établissements y ont vu le jour en 2009, soit **39% du total départemental**. La ville d'Angers concentre plus de la moitié des créations de l'agglomération.

L'entrée en vigueur du régime de l'auto-entrepreneuriat a favorisé l'évolution des créations par rapport à 2008 (+63% entre 2008 et 2009) : **1 création sur 2 sous ce régime**

2176 créations d'établissements en 2009 sur Angers Loire Métropole, dont 1248 sur Angers

Evolution 2008/2009 : + 61 %

Evolution 2000/2009 : + 168%

Taux de création 2009 : 17,2% (89,5% sans salarié au démarrage)

Nombre de défaillances : 204 (taux : 1,61%)

59% créations dans le secteur des services, 26,5% dans le commerce, 10% dans la construction, 4,5% dans l'industrie.

L'accompagnement d'Angers Loire Métropole à la création d'entreprise par la contractualisation avec les différents acteurs

Que ce soit pour la sensibilisation à la création d'entreprise, la formation, l'accompagnement, le suivi ou la participation au financement à la création d'entreprise, Angers Loire Métropole travaille en étroit partenariat avec les différents acteurs en charge de l'émergence et du développement des micro-entreprises et des TPE. Un effort particulier se porte en direction des quartiers prioritaires afin de favoriser et faciliter la création d'emploi par le biais de la création d'activité.

Quels opérateurs ?

La Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprise (MCTE)

Créée sous l'impulsion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire, le Conseil Général de Maine et Loire, Angers Loire Métropole et L'Etat, la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises a vu le jour dans le cadre du contrat de site du bassin d'emploi d'Angers, signé entre l'Etat et ses partenaires, le 21 novembre 2003.

Qu'est-ce que la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises ?

- Un lieu unique qui regroupe «sous un même toit» les **professionnels** de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprise,
- Un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tous les porteurs de projets de tous secteurs d'activités (commerce, services, industrie, artisanat, agriculture),
- Une offre de services complète et adaptée: des **réunions d'information** collectives animées par des professionnels généralistes et spécialistes, des forums et des rendez-vous personnalisés.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet et des résultats déjà obtenus (notoriété, satisfaction du public, forte progression des flux entrants) Angers Loire métropole a décidé de renforcer son soutien par le versement d'une subvention de fonctionnement de 35 000 € en 2008, 40 000 € en 2009, 45 000 € pour l'année 2010 et 2011.

Le Pays d'Anjou Initiative

Créé en 1994 à l'initiative du Conseil Général, Pays d'Anjou Initiative est une plate-forme d'initiative locale dont l'objectif est de soutenir la création de petites entreprises afin de maintenir une activité économique et l'emploi.

L'aide prend la forme d'un prêt d'honneur à la personne au taux de 0% sans garantie, d'un montant compris entre 1 000 et 10 000 euros, remboursable sur une durée de 1 à 5 ans. Ce dispositif permet de renforcer les fonds propres des porteurs de projets, et constitue un effet de levier bancaire pour les primo-créateurs ou primo-repreneurs.

Depuis 15 ans ce dispositif a ainsi accordé plus de 1200 prêts et participé à la création de plus de 2000 emplois.

Le calcul des moyens financiers nécessaires pour faire face à la mise en place des prêts d'honneur sur tout le territoire rend nécessaire le versement par Angers Loire Métropole de 80 000 euros par an, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012. Ils ont été estimés sur la base de 50 à 75 prêts annuels.

Pour l'année 2010, on dénombre 23 dossiers de création ou de reprise représentant un engagement global de prêts d'honneur de 124 000 € et la création de 225 emplois nouveaux sur 3 ans.

La Boutique de Gestion Anjou

La Boutique de Gestion d'Anjou est une association loi 1901, créée en 1985, spécialisée dans l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise et plus largement dans l'appui à la création d'activités nouvelles. Elle appartient au Réseau national des Boutiques de Gestion dont la charte fondatrice « initiative et solidarité » promeut un droit d'entreprendre accessible à tous.

La Boutique de Gestion d'Anjou propose aux porteurs de projet une offre de services globale destinée à faciliter la connaissance, l'élaboration et l'évaluation des processus de création/reprise, ainsi que la formation et le suivi des créateurs.

La BG Anjou met également l'accent sur l'accompagnement des projets, tant en amont qu'en aval, afin d'accroître la pérennité des entreprises.

Pour chaque année depuis 2010, Angers Loire métropole verse une subvention de 48.000 € à la Boutique de Gestion d'Anjou.

Par cette convention signée avec Angers Loire Métropole la Boutique de Gestion d'Anjou s'engage à :

- Accueillir, accompagner de manière individualisée et former les habitants de l'agglomération porteurs d'un projet (environ 600 à 650 par an)
- Favoriser, au minimum, 100 créations d'entreprises par an sur l'agglomération angevine ;
- Accroître les chances de pérennisation et de développement des Très Petites Entreprises grâce à la mise en place de suivis individualisés post création d'entreprises de moins de 3 ans
- Contribuer activement à l'animation de la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises dans le respect de ses objectifs initiaux soit l'animation de 20 à 25 réunions collectives d'information par an, la participation aux Comités Techniques, à différents groupes de travail et actions de promotion.
- Développer l'esprit et l'envie d'entreprendre par l'organisation et l'animation de sessions de sensibilisation à la création d'entreprise notamment auprès des publics jeunes, étudiants et dans les quartiers prioritaires, soit une dizaine d'actions dans l'année (à raison d'1/2 journée par action)

BG Anjou accueille en moyenne 1200 porteurs de projets et accompagne la création de près de 300 entreprises, chaque année.

L'ADIE

L'ADIE est une association créée au niveau national en décembre 1988 pour aider les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi. Elle intervient, depuis 1996, sur le département de Maine et Loire et donc l'agglomération angevine.

Elle propose des microcrédits professionnels de différents types, auxquels peuvent s'adosser des prêts d'honneur et/ou des primes. Son offre n'est toutefois pas limitée au crédit. Elle comporte également une composante d'accompagnement sous forme de conseils/formations gratuits proposées aux créateurs d'entreprise (Adie conseil Info, Bien démarrer, gagner de l'argent...), dont l'objectif est d'accroître les chances de pérennité des créateurs financés.

En signant une convention avec Angers Loire Métropole, l'ADIE s'est engagée à favoriser, par l'octroi de prêts, 70 créations d'entreprises en 2010, 90 créations d'entreprises en 2011, 110 créations d'entreprises en 2012 avec un minimum de 60 créations d'entreprises chaque année sur l'agglomération angevine dans son public cible, à savoir les allocataires du RSA et les chômeurs de longue durée.

Cette convention est assortie du versement d'une subvention d'Angers Loire Métropole de 15 000 euros, plus 100 euros par intervention au-delà des 60 prévues.

Le FONDES

Créée en Septembre 1997 en Loire-Atlantique, puis régionalisée à compter de Janvier 2003, l'association FONDES « Fonds de Développement Solidaire » est un fonds territorial de France Active.

Elle soutient financièrement les initiatives qui favorisent l'insertion par l'économie, à travers :

- les structures d'insertion par l'économie
- les demandeurs d'emploi de longue durée qui créent ou reprennent une entreprise
- les entreprises qui implantent ou développent leur activité dans un quartier d'habitat social.

A travers ses interventions financières, FONDES favorise l'accès au prêt bancaire traditionnel des porteurs de projet qui présentent une insuffisance de garanties ou de fonds propres.

Elle dispose pour cela :

- d'un fonds de garantie sur emprunt, destiné à cautionner des prêts bancaires,
- d'un fonds d'intervention territorial, pour la mise en place de prêt d'honneur,
- de moyens de renforcement des fonds propres, mis à disposition par France Active.

L'association regroupe principalement des banques, des mutuelles et des collectivités territoriales (dont Angers Loire Métropole).

Ainsi, en 2010, ce sont 53 structures de l'économie sociale et solidaire qui ont bénéficié d'un accompagnement du FONDES ainsi que 60 créateurs d'entreprises, chômeurs ou habitants des zones urbaines sensibles.

Angers Loire Métropole apporte un soutien avec une subvention de fonctionnement de 20 000 euros et un abondement au fonds de prêt de 40 000 euros en 2011.

Les entrepreneuriales ou « apprendre à créer sa boîte en étant étudiant »

Les Entrepreneuriales, issues du réseau Ouest Entreprendre, ont pour objectif de permettre à des étudiants d'expérimenter, dans le cadre d'une formation / action basée sur l'apprentissage, la création d'entreprises en s'appuyant sur un dispositif pédagogique élaboré comprenant le management, le marketing, la communication, l'organisation, la finance, l'innovation, le travail en équipe et la gestion de projets.

L'édition 2011 réunit 231 étudiants dont 80 sur le campus angevin. Trois équipes angevines sur cinq ont été lauréates en 2010. Les équipes sont pluridisciplinaires, elles sont suivies dans leur parcours par un coach et parrainées par un chef d'entreprise.

Compte tenu de l'intérêt de ce challenge et des enjeux qu'il présente en terme de promotion et de diffusion de l'esprit d'entreprendre sur l'agglomération angevine, Angers Loire a accordé une subvention de 3 000 €.

La sensibilisation à la création d'activités dans les quartiers prioritaires

Dans un contexte économique difficile, il est indispensable de poursuivre l'effort de redynamisation des quartiers prioritaires déjà entrepris depuis plusieurs années par les villes d'Angers et Trélazé dans le cadre de la politique de la ville.

Des expériences, telles que celles conduites sur la Zone Franche Urbaine de Belle Beille, et sur les autres zones urbaines sensibles de l'Agglomération, qui tendent à promouvoir l'esprit d'entreprendre, peuvent être de nature à contribuer à l'émergence de prise d'initiatives personnelles et in fine à la création d'emplois.

Face à un besoin d'information sur les dispositifs d'aides, sur les outils et les opérateurs existants et dans un souci de mieux suivre les porteurs de projet, il est nécessaire de renforcer le lien entre les acteurs économiques, les services publics à l'emploi et les acteurs de proximité.

Une convention de partenariat entre la Caisse des dépôts et Consignations, Angers Loire Métropole, les villes d'Angers et Trélazé cadre la mise en place d'opérations de sensibilisation et de promotion de l'esprit d'entreprendre dans les quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville.

Le coût global des opérations est estimé à 140 000 euros TTC chaque année pendant 3 ans. La convention prend effet au 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2012.

Les quartiers concernés : La Roseraie, Monplaisir, Les Hauts de Saint Aubin, Belle Beille pour Angers et Les Plaines, le Petit Bois pour Trélazé

L'objectif est de sensibiliser les habitants des quartiers à la création d'activités, ce public ne se rapprochant pas spontanément de structures institutionnelles.

Les enjeux de cette opération

- informer et communiquer sur la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises ainsi que sur les organismes impliqués dans l'aide à la création d'entreprises et d'activités afin de favoriser la prise de contact.
- contribuer à l'émergence de nouvelles entreprises et à la découverte de nouveaux entrepreneurs
- pérenniser les projets en proposant à titre expérimental une optimisation du suivi post création pour un nombre défini de créateurs.

Les actions programmées sur les quartiers prioritaires pour 2011

- De nombreuses opérations « hors les murs » sous barnum ou dans le bus pour l'emploi pour aller à la rencontre des habitants sur leurs lieux de vie
- La sensibilisation et la formation sur les parcours et les acteurs de la création d'entreprises des prescripteurs au sein des quartiers (acteurs sociaux, présidents ou bénévoles des associations, chefs d'entreprises actifs sur leurs quartiers..)
- La mise en place d'ateliers de recherche d'idées de création avec la Boutique de Gestion Anjou
- Le suivi post-crédation avec l'offre de chéquiers conseils pour les jeunes entrepreneurs déjà en activité et n'ayant pas bénéficié de conseils ou d'accompagnement au titre de la création afin de favoriser leur développement dans de bonnes conditions (gestion, comptabilité, communication et marketing, fiscalité....)

La prime angevine pour la création d'entreprise pour accompagner les jeunes entrepreneurs au début de leur activité

La volonté de développer l'entrepreneuriat et de maintenir un maillage économique équilibré du territoire implique de compléter l'offre bancaire en mettant à disposition des entreprises les outils financiers dont elles ont besoin dans leurs différents cycles de vie, notamment quand les entrepreneurs créent ou reprennent une entreprise.

Le Conseil régional a mis en place un dispositif de primes pour les créateurs d'entreprises bénéficiaires des interventions de l'ADIE, du FONDES, des plateformes France Initiative comme l'association Pays d'Anjou Initiative (prêts d'honneur ou garanties d'emprunts).

Dans le cadre de son plan d'actions territorial de soutien aux entreprises et pour les porteurs de projet dont les fonds propres sont les plus limités, Angers Loire Métropole a décidé de verser une aide communautaire sous forme de prime. Cette aide peut être mobilisée en complément de l'intervention des associations de prêts d'honneur et de la Prime régionale à la création d'entreprise (PRCE).

Il s'agit de la Prime Angevine à la Création d'Entreprise octroyée aux bénéficiaires de prêts d'honneur ou de prêts bancaires garantis lorsque c'est un jeune créateurs de moins de 26 ans (PACE jeunes), un demandeur d'emploi de plus de 50 ans et ou un créateur d'entreprise s'installant en Zone Urbaine Sensible (PACE solidaire)

Calcul de l'aide

Montant du prêt d'honneur	Montant de l'emprunt bancaire garanti	Montant de la PRCE Régionale	PACE Montant de la prime angevine
1.500 € ≤ prêt d'honneur < 4.000 €	4 000 € ≤ Prêt bancaire < 16 000 €	1 500 €	600 €
4.000 € ≤ prêt d'honneur < 6.000 €	16 000 € ≤ prêt bancaire < 24 000 €	2 000 €	800 €
6.000 € ≤ prêt d'honneur < 12.000 €	24 000 € ≤ prêt bancaire < 48 000 €	3 000 €	1 200 €
Prêt d'honneur de 12.000 € et plus	Prêt bancaire de 48 000 € et plus	6 000 €	1 500 €

Bilan

31 entreprises bénéficiaires de la PACE en 2010 (20 600 € de primes au total) – du 1^{er} janvier au 15 avril 2011 : 19 entreprises – 14 800 € versés

L'ingénierie d'accompagnement offerte par Angers Loire Développement

Angers Loire Développement est une agence de services opérationnels à l'entreprise. Elle est l'interlocuteur dédié à l'entreprise pour ses projets de création et de développement sur le territoire angevin. Angers Loire Développement est impliquée dans les réseaux partenariaux en faveur de la création d'entreprises (Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprise, Comité Entreprendre en Anjou, Comité d'Expansion Economique, Comité d'orientation et de surveillance des projets innovants...).

Un accompagnement sur mesure

Angers Loire développement offre des services opérationnels gratuits aux créateurs et repreneurs d'entreprises :

- accueil des porteurs de projet
- identification des aides financières mobilisables
- assistance, instruction et suivi des demandes de financement
- identification de solutions immobilières adaptées
- accompagnement dans le développement
- mise en relation avec de potentiels partenaires

Sur l'année 2010, l'agence de développement économique d'Angers Loire Métropole a été en contact avec 165 porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprises. 33 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement financier spécifique dans le cadre du dispositif des prêts d'honneur sur l'ensemble du Pays Loire Angers.

Un prêt dédié aux créateurs et repreneurs d'entreprises

Le prêt d'honneur (dispositif Pays Anjou Initiative) a pour objectif de renforcer les capitaux propres au démarrage de l'entreprise par l'attribution d'un prêt à taux zéro et sans garantie. Son montant est compris entre 1 000 euros et 10 000 euros sur une durée de 1 à 5 ans.

Les conditions d'éligibilité :

- demande de prêt dans les 3 premières années d'existence
- installation de l'entreprise sur le Pays Loire Angers
- viabilité du projet et justification des besoins de financement
- activités relevant du commerce, de l'artisanat, des services et du végétal spécialisé

L'accord du prêt d'honneur peut ouvrir droit, sous certaines conditions, à l'obtention de primes du Conseil Régional des Pays de la Loire et d'Angers Loire Métropole (PRCE, PACE).

Des solutions immobilières adaptées

- Une offre immobilière performante

L'agence de développement économique propose des produits immobiliers spécifiques pour les créateurs d'entreprises. Elle gère en direct plus de 8 000 m² de bureaux en pépinières et 17 500 m² d'ateliers-relais sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Les surfaces sont adaptables en fonction des besoins du créateur. Certains services spécifiques peuvent être également proposés (réservation de salles...). L'agence de développement économique permet également à l'accès des offres immobilières privées.

- Souplesse et sécurité

Angers Loire développement propose aux créateurs des formules de contractualisation adaptées à leur situation (bail dérogatoire). Sous certaines conditions, un soutien financier peut être proposé sous forme de minoration des loyers ou de réduction sur des tarifs annexes. L'agence accompagne également les créateurs d'entreprises dans leur développement en leur offrant l'accès à un véritable parcours immobilier et foncier.